

# Les Formations Estivales sur place

- **Du 26 juin au 30 novembre 2026**
- **Ouverture anticipée de la plateforme e-learning dès le 22 avril 2026**

**Une expérience forte de 59 sessions de préparation aux CRFPA**

**Des enseignants reconnus par les candidat(e)s comme les meilleurs spécialistes de leur matière pour la réussite à l'examen.**

## ➔ Des formations d'excellence

Les formations proposées par le Pré-Barreau vous permettent :

- ✓ **D'assimiler** les connaissances nécessaires et de perfectionner les méthodes de résolution des différents exercices proposés à l'examen.
- ✓ **De disposer** d'un nombre inégalé de sujets corrigés
- ✓ **De bénéficier** d'un encadrement individuel grâce à vos enseignants-référents

## ➔ Des formations conçues en fonction de vos disponibilités

Même si vous êtes inscrits à la formation sur place, vous bénéficiez d'un **accès permanent à notre plateforme e-learning** sur laquelle vous pouvez retrouver, à tout moment et autant que vous le souhaitez, tous vos enseignements.

Cette plateforme e-learning constitue **un filet de sécurité pour chaque candidat(e) qui participe à la formation dans nos locaux**. Au cas où vous ne pouvez assister à un enseignement ou lorsque vous souhaitez le revoir, il vous suffit de vous connecter sur le site du Pré-Barreau pour accéder à la séance vidéo qui vous intéresse. De même, si vous ne pouvez pas composer sur place, vous pouvez soumettre vos copies via cette plateforme.

## → Des formations adaptées à vos besoins pédagogiques

Parce que les candidat(e)s aux CRFPA ont des profils différents et n'éprouvent pas les mêmes difficultés face à l'examen, le Pré-Barreau vous propose deux types de formation :

**La Formation estivale Approfondie** : traditionnellement choisie par les candidat(e)s, cette formation est la plus complète qui soit. Elle vous prépare de manière exhaustive et approfondie à tous les écrits ainsi qu'au Grand Oral.

**La Formation estivale Séminaires de Correction** : cette formation est dédiée à ceux qui, ayant des connaissances substantielles du programme juridique – notamment pour avoir déjà passé le CRFPA – souhaitent principalement s'entraîner aux épreuves écrites et préparer les épreuves orales.

	Formation Approfondie	Formation Séminaires de correction
Cours magistraux	✓	✗
Capsules vidéo	✓	✓
Fascicules de cours**	✓	✗
Fascicules d'actualisation*	✓	✓
Épreuves blanches**	✓	✓
Séminaires de correction	✓	✓
Corrigés écrits**	✓	✓
Sujets supplémentaires avec correction vidéo et corrigé écrit*	✓	✓
Enseignants référents	✓	✓
Grand Oral (Bréviaire**)	✓	✓
Anglais	En supplément	En supplément

\* Documents uniquement disponibles en version numérique (PDF)

\*\* Documents remis en version papier et accessibles en version numérique (pdf)

# La Formation Estivale

## Approfondie

Pour ceux qui souhaitent se préparer à l'examen du CRFPA de la manière la plus complète possible, le Pré-Barreau organise une Formation estivale Approfondie.

Cette formation est organisée en quatre périodes :

- ✓ **Dès le 22 avril 2026** : la plateforme e-learning est ouverte afin de vous permettre – si vous le souhaitez – de commencer à travailler.
- ✓ **A compter du 26 juin et jusqu'au 14 août** : le stage intensif commence. Vous êtes accueillis dans nos locaux pour suivre vos enseignements et vous entraîner régulièrement en vue des épreuves écrites.
- ✓ **Du 15 août à l'examen** : vous êtes en révisions personnelles et continuez à vous entraîner, grâce à l'encadrement du Pré-Barreau.
- ✓ **A partir de septembre**, après les épreuves écrites, vous suivez la préparation aux épreuves orales.

### ► Ouverture anticipée de la plateforme (à compter de fin avril)

Afin de permettre à ceux qui souhaitent se mettre au travail au plus vite de commencer à travailler, la plateforme e-learning est ouverte dès le 22 avril 2026.

Durant cette période – facultative – vous sont mis à disposition :

- ✓ Une **vidéo de présentation** et de conseils de travail pour anticiper votre organisation.
- ✓ Des **cours vidéo** (90h) ainsi que des **fascicules de cours et d'actualisation** dans chacune de vos matières, pour vous familiariser avec les programmes.
- ✓ **16 épreuves blanches** (4 par matière) : pour chacune, vous pouvez soumettre une copie qui est corrigée, notée et commentée. Vous disposez également d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo pour chaque sujet (32h).

## ➡ Stage intensif de préparation (du 26 juin au 14 août)

À partir du début du stage, vous suivez chaque semaine des enseignements dans vos différentes matières et vous vous entraînez pour les épreuves écrites. Cette période couvre l'intégralité du programme dans chacune de vos matières.

### ⇒ Les cours approfondis

Chaque semaine, vous bénéficiez d'enseignements approfondis en droit des obligations (3h), dans votre matière de procédure (3h) et dans votre matière juridique de spécialité (6h). Vous disposez ainsi de **plus de 80 heures d'enseignement renforcé** pour maîtriser votre programme et suivre au plus près l'actualité jurisprudentielle.

Pour vous aider dans votre apprentissage, il vous est remis en début de préparation des **fascicules de cours actualisés**, dans chacune de vos matières, reprenant l'ensemble du programme.

Vous disposez également, sur la plateforme, de **fascicules d'actualisation** par lesquels les enseignants du Pré-Barreau analysent et commentent pour vous les arrêts essentiels et les jurisprudences les plus récentes.

Sont, de même, publiées, sur la plateforme, de **nombreuses capsules** (petit format vidéo de 10-15 min) qui mettent l'accent sur les points de droit les plus délicats dans chacune de vos matières.

### ⇒ Les épreuves blanches et les séminaires de correction

En début de stage, vous sont proposées des **conférences de méthodologie des différents exercices**, accompagnées de **fascicules** reprenant point par point les éléments de méthode.

Pour vous permettre d'arriver progressivement à réaliser les exercices demandés dans le délai imparti, vous vous entraînez chaque semaine à l'épreuve de note de synthèse et aux épreuves juridiques.

Durant cette période, **32 épreuves blanches** (104h) vous sont ainsi proposées : **8 en note de synthèse, 8 en droit des obligations, 8 en procédure et 8 dans votre matière de spécialité.**

Chaque épreuve blanche est suivie d'un **séminaire de correction de 2 heures** (64h). Ces séminaires de correction, en petits groupes, tiennent compte des spécificités de chaque IEJ.

Ils sont considérés, par les candidat(e)s, comme **un atout majeur dans la préparation**. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- ✓ Vous donnent les « clés » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices de l'examen – chaque séminaire étant l'occasion de mettre en pratique la méthodologie.
- ✓ Veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat(e).
- ✓ Répondent, de manière générale, à toutes les questions que vous vous posez.

Au terme de chaque séminaire de correction, vous recevez un **corrigé écrit** de l'exercice proposé lors de l'épreuve blanche. En note de synthèse, vous recevez également une **fiche d'exploitation des documents** et une **proposition de plans alternatifs**.

Enfin, pour vous permettre de vous situer par rapport aux autres candidat(e)s, chaque semaine, une **très bonne copie** est publiée sur la plateforme et une **copie représentative du niveau moyen est corrigée en vidéo** pour revoir avec vous les erreurs les plus fréquentes de la semaine.

## ➡ Les révisions personnelles (du 15 août à l'examen)

Durant les derniers jours, vous êtes en révisions personnelles – ce qui vous permet de reprendre tranquillement, afin de les consolider, toutes les connaissances acquises.

Pour vous permettre d'organiser et de structurer vos révisions, vous bénéficiez de **l'encadrement du Pré-Barreau**.

Vous disposez ainsi de **plus de 28 sujets supplémentaires** – non notés mais accompagnés chacun d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo (56h) – mis en ligne au fur et à mesure de l'été.

Juste avant vos épreuves, **des conférences de motivation et de préparation aux écrits sont organisées**, pour vous permettre de gérer votre stress et d'aborder les épreuves dans les meilleures dispositions d'esprit.

## ➡ La préparation aux épreuves orales (de septembre à novembre)

**Une fois les épreuves écrites passées, vous commencez votre préparation aux épreuves orales : Grand Oral et Anglais (en supplément pour cette dernière).**

**La préparation au Grand Oral** vise à vous permettre d'acquérir les connaissances nécessaires mais également d'apprendre à vous présenter face au jury et à discuter avec lui lors de cette délicate épreuve. Durant cette période, vous bénéficiez ainsi de nombreux outils pédagogiques.

**38 heures de cours en droits et libertés fondamentaux**, qui couvrent l'ensemble du programme.

La remise d'un « **Bréviaire des libertés et droits fondamentaux** » qui reprend, sous forme de fiches synthétiques, l'ensemble du programme.

Une **formation approfondie à la méthodologie de l'exercice** (conférences, fascicules, capsules vidéo – qui portent sur les phases de préparation, d'exposé et de discussion ainsi que sur l'attitude à adopter lors de l'épreuve – tenue vestimentaire, maintien, éloquence...).

**Des « Essentiels »** des différentes matières juridiques (procédure civile, procédure pénale, organisation judiciaire, droit constitutionnel, droit administratif, etc.), afin de consolider votre culture juridique en vue de la discussion avec le jury.

**Plus de 80 sujets corrigés** (corrigé écrit et correction vidéo - 35h), pour vous entraîner et mettre en pratique la méthodologie – les sujets proposés s'adaptent à tous les IEJ et à leurs exercices spécifiques (dissertation, « *soutenez que* », commentaire de décision ou de texte, etc.).

**Des fils d'actualité commentées**, pour vous informer des dernières modifications légales, des nouvelles jurisprudences et des grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

**De nombreuses capsules vidéo** approfondissant des points de cours ou d'actualités.

**2 simulations individuelles.** À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

## ***La préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)***

Pour cette épreuve, vous bénéficiez de :

- ✓ **30 heures de cours** en droit anglais et américain
- ✓ **Plus de 50 sujets corrigés (avec corrections écrites et vidéo)**
- ✓ **1 simulation individuelle**

## **→ Un encadrement personnalisé**

Pendant toute votre préparation (aux épreuves orales et écrites), vous bénéficiez d'un encadrement personnalisé assuré par des **enseignants-référents** (un par matière) que vous pouvez contacter et qui vous accompagnent, **lors d'entretiens téléphoniques**, pour vous aider à vous organiser dans votre travail, pour résoudre vos éventuelles difficultés méthodologiques ou encore pour clarifier les points du cours qui vous paraissent obscurs. Ils vous accompagnent également dans la gestion de votre mental tout au long de votre préparation et dans la perspective de l'examen.

## ➔ L'outil internet

Durant toute votre préparation, vous disposez d'un **accès personnel et illimité à la plateforme digitale de la préparation.**

Très simple d'utilisation, cette plateforme vous permet, à tout moment et autant que vous le souhaitez :

- De visionner les conférences, cours, séminaires de correction, corrections vidéo, et capsules dans chacune de vos matières.
- D'accéder à tous les documents pédagogiques : fascicules de cours, fascicules d'actualités, sujets et corrigés.
- De soumettre vos copies et de consulter vos copies corrigées et commentées.
- De communiquer facilement, via la messagerie, avec l'administration et vos enseignants-référents.
- D'échanger directement et en temps réel avec les autres candidat(e)s (tweeter).

## ➔ Le temps consacré à la préparation

### Lors de la pré-préparation (22 avril – 25 juin) :

- ✓ 122 heures de préparation aux épreuves écrites
- ✓ 52 heures d'épreuves blanches (12 épreuves juridiques et 4 notes de synthèse)

### Lors du stage de préparation (26 juin – 30 novembre) :

- ✓ 200 heures de préparation aux épreuves écrites
- ✓ 104 heures d'épreuves blanches notées (24 épreuves juridiques et 8 notes de synthèse) et 91 heures d'épreuves blanches non-notées (21 épreuves juridiques et 7 notes de synthèse)
- ✓ 76 heures de préparation au grand oral
- ✓ 2 simulations individuelles au grand oral
- ✓ 50 heures de préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)
- ✓ 1 simulation individuelle en anglais (en supplément)

**L'emploi du temps indicatif :**

**Lundi, mardi** : épreuves juridiques de droit des obligations (3h), de procédure (2h) et de spécialité (3h), dans nos locaux ou chez soi pour ceux qui le souhaitent.

**Mardi, mercredi ou jeudi** : cours magistral d'obligations (3h), de procédure (3h) et de matière juridique de spécialité (6h).

**Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de la note de synthèse (2h), séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), de procédure (2h) et de spécialité (2h).

**Samedi matin** : épreuve de note de synthèse (5h) dans nos locaux ou chez soi pour ceux qui le souhaitent.

**Un emploi du temps individualisé vous sera remis avant le début de la préparation.**

**La préparation estivale se déroulera dans les locaux de l'ICP, 74 rue de Vaugirard, 75006 Paris.**

# La Formation Estivale

## Séminaires de correction

Pour ceux qui possèdent déjà des connaissances actualisées du programme juridique et qui ne souhaitent pas suivre les cours magistraux, le Pré-Barreau propose une formation estivale axée sur les entraînements aux épreuves écrites et la préparation aux épreuves orales.

A la différence de la formation approfondie, la formation Séminaires de correction ne comprend ni fascicules de cours, ni cours magistraux pour les épreuves écrites. En revanche, elle inclut la préparation complète au Grand Oral (et, en supplément, à l'épreuve d'anglais).

Cette formation est organisée en quatre périodes :

- ✓ **Dès le 22 avril 2026** : la plateforme e-learning est ouverte afin de vous permettre – si vous le souhaitez – de commencer à travailler.
- ✓ **A compter du 26 juin et jusqu'au 14 août** : le stage intensif commence. Vous êtes accueillis dans nos locaux pour vous entraîner régulièrement en vue des épreuves écrites.
- ✓ **Du 15 août à l'examen** : vous êtes en révisions personnelles et continuez à vous entraîner, grâce à l'encadrement du Pré-Barreau.
- ✓ **A partir de septembre**, après les épreuves écrites, vous suivez la préparation aux épreuves orales.

### ➔ Ouverture anticipée de la plateforme (à compter de fin avril)

Afin de permettre à ceux qui souhaitent se mettre au travail au plus vite de commencer à travailler, la plateforme e-learning est ouverte dès le 22 avril 2026.

Durant cette période – facultative – vous sont mis à disposition :

- ✓ Une **vidéo de présentation** et de conseils de travail pour anticiper votre organisation
- ✓ Des **fascicules d'actualisation** dans chacune de vos matières, pour connaître les dernières actualités
- ✓ **16 épreuves blanches** (4 par matière) : pour chacune, vous pouvez soumettre une copie qui est corrigée, notée et commentée. Vous disposez également d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo pour chaque sujet (32h).

## ➡ Stage intensif de préparation (du 26 juin au 14 août)

À partir du début du stage, vous vous entraînez chaque semaine pour les épreuves écrites (épreuves blanches et séminaires de correction).

La préparation est axée principalement sur l'entraînement et les séminaires de correction.

En début de stage, vous sont proposées des **conférences de méthodologie des différents exercices**, accompagnées de **fascicules** reprenant point par point les éléments de méthode.

Pour vous permettre d'arriver progressivement à réaliser les exercices demandés dans le délai imparti, vous vous entraînez chaque semaine à l'épreuve de note de synthèse ou aux épreuves juridiques.

Durant cette période, **32 épreuves blanches** (104h) vous sont proposées : **8 en note de synthèse, 8 en droit des obligations, 8 en procédure et 8 dans votre matière de spécialité**.

Chaque épreuve blanche est suivie d'un **séminaire de correction de 2 heures** (64h). Ces séminaires de correction, en petits groupes, tiennent compte des spécificités de chaque IEJ.

Ils sont considérés, par les candidat(e)s, comme **un atout majeur dans la préparation**. En effet, c'est lors de ces séances que vos enseignants :

- ✓ Vous donnent les « clés » pour parfaitement maîtriser les méthodes de résolution des différents exercices de l'examen – chaque séminaire étant l'occasion de mettre en pratique la méthodologie
- ✓ Veillent à votre progression personnelle en assurant un suivi personnalisé de chaque candidat(e)
- ✓ Répondent, de manière générale, à toutes les questions que vous vous posez

Au terme de chaque séminaire de correction, vous recevez un **corrigé écrit** de l'exercice proposé lors de l'épreuve blanche. En note de synthèse, vous recevez également une **fiche d'exploitation des documents** et une **proposition de plans alternatifs**.

Enfin, pour vous permettre de vous situer par rapport aux autres candidat(e)s, chaque semaine, une **très bonne copie** est publiée sur la plateforme et une **copie représentative du niveau moyen est corrigée en vidéo** pour revoir avec vous les erreurs les plus fréquentes de la semaine.

Pour tenir compte des actualités juridiques et des difficultés que vous pouvez rencontrer, vous sont également mis à disposition :

- ✓ Des **fascicules d'actualisation** par lesquels les enseignants du Pré-Barreau analysent et commentent pour vous les arrêts essentiels et les jurisprudences les plus récentes.
- ✓ De **nombreuses capsules** (petit format vidéo de 10-15 min) qui mettent l'accent sur les points de droit les plus délicats dans chacune de vos matières.

## ➡ Les révisions personnelles (du 15 août à l'examen)

Durant les derniers jours, vous êtes en révisions personnelles – ce qui vous permet de reprendre, afin de les consolider, toutes les connaissances et les méthodes acquises.

Pour vous permettre d'organiser et de structurer vos révisions, vous bénéficiez de **l'encadrement du Pré-Barreau**.

Vous disposez ainsi de **plus de 28 sujets supplémentaires** – non notés mais accompagnés chacun d'un corrigé écrit et d'une correction vidéo (56h) – mis en ligne au fur et à mesure de l'été.

Juste avant vos épreuves, **des conférences de motivation et de préparation aux écrits sont organisées**, pour vous permettre de gérer votre stress et d'aborder les épreuves dans les meilleures dispositions d'esprit.

## ➡ La préparation aux épreuves orales (de septembre à novembre)

**Une fois les épreuves écrites passées, vous commencez votre préparation aux épreuves orales : Grand Oral et Anglais (en supplément pour cette dernière).**

**La préparation au Grand Oral** vise à vous permettre d'acquérir les connaissances nécessaires mais également d'apprendre à vous présenter face au jury et à discuter avec lui lors de cette délicate épreuve. Durant cette période, vous bénéficiez ainsi de nombreux outils pédagogiques.

**38 heures de cours en droits et libertés fondamentaux**, qui couvrent l'ensemble du programme.

La remise d'un « **Bréviaire des libertés et droits fondamentaux** » qui reprend, sous forme de fiches synthétiques, l'ensemble du programme.

Une **formation approfondie à la méthodologie de l'exercice** (conférences, fascicules, capsules vidéo – qui portent sur les phases de préparation, d'exposé et de discussion ainsi que sur l'attitude à adopter lors de l'épreuve – tenue vestimentaire, maintien, éloquence...).

**Des « Essentiels »** des différentes matières juridiques (procédure civile, procédure pénale, organisation judiciaire, droit constitutionnel, droit administratif, etc.), afin de consolider votre culture juridique en vue de la discussion avec le jury.

**Plus de 80 sujets corrigés** (corrigé écrit et correction vidéo - 35h), pour vous entraîner et mettre en pratique la méthodologie – les sujets proposés s'adaptent à tous les IEJ et à leurs exercices spécifiques (dissertation, « soutenez que », commentaire de décision ou de texte, etc.).

**Des fils d'actualités commentées**, pour vous informer des dernières modifications légales, des nouvelles jurisprudences et des grands débats d'actualité en matière de libertés fondamentales.

**De nombreuses capsules vidéo** approfondissant des points de cours ou d'actualités.

**2 simulations individuelles.** À partir d'un sujet d'actualité ou tiré des annales de votre IEJ, vous passez devant un jury de spécialistes. Ces derniers, parfaitement rompus aux spécificités du Grand Oral, vous interrogent dans les conditions réelles de l'examen. Après délibération, vous assistez à la correction de votre performance tant sur le fond que sur la forme. Le jury vous indique les erreurs à rectifier mais aussi vos qualités qui peuvent toujours être améliorées.

### ***La préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)***

Pour cette épreuve, vous bénéficiez de :

- ✓ **30 heures de cours** en droit anglais et américain
- ✓ **Plus de 50 sujets corrigés (avec corrections écrites et vidéo)**
- ✓ **1 simulation individuelle**

### **➔ Un encadrement personnalisé**

Pendant toute votre préparation (aux épreuves orales et écrites), vous bénéficiez d'un encadrement personnalisé assuré par des **enseignants-référents** (un par matière) que vous pouvez contacter et qui vous accompagnent, **lors d'entretiens téléphoniques**, pour vous aider à vous organiser dans votre travail, pour résoudre vos éventuelles difficultés méthodologiques ou encore pour clarifier les points du cours qui vous paraissent obscurs. Ils vous accompagnent également dans la gestion de votre mental tout au long de votre préparation et dans la perspective de l'examen.

### **➔ L'outil internet**

Durant toute votre préparation, vous disposez d'un **accès personnel et illimité à la plateforme digitale de la préparation**.

Très simple d'utilisation, cette plateforme vous permet, à tout moment et autant que vous le souhaitez :

- De visionner les conférences, séminaires de correction, corrections vidéo, et capsules dans chacune de vos matières
- D'accéder à tous les documents pédagogiques : fascicules d'actualités, sujets et corrigés
- De soumettre vos copies et de consulter vos copies corrigées et commentées
- De communiquer facilement, via la messagerie, avec l'administration et vos enseignants-référents
- D'échanger directement et en temps réel avec les autres candidat(e)s (tweeter)

➔ **Le temps consacré à la préparation**

**Lors de la pré-préparation (22 avril – 25 juin) :**

- ✓ 52 heures d'épreuves blanches (12 épreuves juridiques et 4 notes de synthèse)
- ✓ 32 heures de vidéo de correction

**Lors du stage de préparation (26 juin – 30 novembre) :**

- ✓ 120 heures de préparation aux épreuves écrites
- ✓ 104 heures d'épreuves blanches notées (24 épreuves juridiques et 8 notes de synthèse) et 91 heures d'épreuves blanches non-notées (21 épreuves juridiques et 7 notes de synthèse)
- ✓ 76 heures de préparation au grand oral
- ✓ 2 simulations individuelles au grand oral
- ✓ 50 heures de préparation à l'épreuve d'anglais (en supplément)
- ✓ 1 simulation individuelle en anglais (en supplément)

**L'emploi du temps indicatif :**

**Lundi, mardi** : épreuves juridiques de droit des obligations (3h), de procédure (2h) et de spécialité (3h), dans nos locaux ou chez soi pour ceux qui le souhaitent.

**Mercredi, jeudi ou vendredi** : séminaire de correction de la note de synthèse (2h), séminaire de correction de l'épreuve de droit des obligations (2h), de procédure (2h) et de spécialité (2h).

**Samedi matin** : épreuve de note de synthèse (5h) dans nos locaux ou chez soi pour ceux qui le souhaitent

**Un emploi du temps individualisé vous sera remis avant le début de la préparation.**

**La préparation estivale se déroulera dans les locaux de l'ICP, 74 rue de Vaugirard, 75006 Paris.**

# Les résultats du Pré-Barreau

Après interrogation des étudiants ayant suivi une formation au cours de l'année 2024 et en fonction des réponses obtenues, les candidat(e)s préparé(e)s par le Pré-Barreau ont recueilli, en 2024, des centaines de notes au-dessus de 15/20.

Parmi ces candidat(e)s, mention spéciale aux meilleurs résultats par IEJ :

## Note de synthèse :

Emma N. (Amiens) : 15/20  
 Névéna F. (Avignon) : 15/20  
 Claire C. (Clermont) : 16/20  
 Thibault B. (Evry) : 15/20  
 Clara G. ; Arthur J. (Lyon) : 15/20  
 César H. (Paris 1) : 16/20  
 Blanche M. (Paris 1) : 15.5/20  
 Sarah M. ; Clara P. (Paris 1) : 15/20  
 Mathilde H. ; Camille L. (Paris 10) : 16/20  
 Marion L. ; Jenna L. (Paris 11) : 16/20  
 Ninon V. (Paris 11) : 15.5/20  
 Lydia O. (Paris 11) : 17,5/20  
 Jordy M. ; Sophie A. (Paris 13) : 15/20  
 Alice T. (Paris 2) : 16/20  
 Mathilda S. ; Capucine D. (Paris 2) : 15/20  
 Inès G. (Rennes) : 15.5/20  
 Chaïma B. (Toulon) : 15/20  
 Salomé D. (Toulouse) : 16/20  
 Margaux D. (Toulouse) : 16/20  
 Quentin L. (Toulouse) : 16/20  
 Lola H. (Tours) : 15.75/20

## Droit des obligations :

Dhanisha S. (Bordeaux) : 17/20  
 Valentina K.M. ; Julie L. ; Charles D. (Bordeaux) : 15.5/20  
 Sixtine L. (Chambéry) : 15/20  
 Oriane M. (Clermont) : 15.5/20  
 Jacky M. (Evry) : 15/20  
 Laurène P. (Grenoble) : 16.5/20  
 Théo L. (Le Mans) : 16/20  
**Constance R. (Lille) : 20/20**  
 Nadège T. (Limoges) : 15/20  
 Thomas N. (Lyon) : 18.5/20  
 Alexane P. (Lyon) : 16/20  
 Marie-Alix d.P. (Montpellier) : 16.5/20  
 Elora d.C. (Montpellier) : 16/20  
 Sarah B. ; Adrian B. (Nancy-Metz) : 16/20  
 Aurélien G. (Nice) : 15.5/20  
 Amel B. (Paris 1) : 17.5/20  
 Julie d.C. ; Benjamin R. ; Elio R. ; Kelly V.S... (Paris 1) : 16/20  
 Gaël F. (Paris 10) : 17.5/20  
 Titouan MdK. ; Clara B. (Paris 10) : 16.5/20  
 Laura A. ; Louise C. ; Gabriela G.B. (Paris 10) : 15.5/20  
 Alix L. (Paris 11) : 18/20  
 Corentin M. (Paris 11) : 17/20

Mathilde C. ; Alexane L. (Paris 11) : 16/20  
 Rania M. (Paris 13) : 15,5/20  
 Manon M. (Paris 2) : 17/20  
 Clara B. M. (Paris 2) : 16/20  
 Ferdinand R. (Paris 2) : 15,5/20  
 Victorine C. ; Rémi L. (Paris 2) : 15/20  
 Ilan H. (Paris 5) : 17/20  
 Andréa V. (Paris 5) : 16/20  
 Elise F. ; Marthe J. ; Enora M. (Paris 5) : 15/20  
 Marine D. ; Paul P. (Poitiers) : 16.5/20  
 Emma G. (Rennes) : 16.5/20  
 Marion A. (Rennes) : 16/20  
 Emeline W. (Strasbourg) : 16/20  
 Margaux C. (Toulouse) : 17/20  
 Lucie E. (Toulouse) : 15/20  
 Pierre M. (Versailles) : 16/20  
 Alexis P. (Versailles) : 15/20

## Procédure civile :

Sophie G. (Bordeaux) 15/20  
 Mervé A. (Caen) : 15,5/20  
 Myriam B.B. (Cergy) : 15.5/20  
 Eléa F. (Clermont) : 15/20  
 Marine P. (La Réunion) : 17.5/20  
 Maëlle P. ; Agathe V. (Lyon) : 15/20  
 Charlotte F. (Montpellier) : 16/20  
 Camilia R. (Montpellier) : 15/20  
 Victoire T. (Paris 1) : 17.5/20  
 Blanche M. (Paris 1) : 16.5/20  
 Inès O. (Paris 1) : 16/20  
 Félicie D. (Paris 5) : 16/20  
 Marthe J. (Paris 5) : 15.5/20  
 Jeanne H. (Paris 2) : 16/20  
 Matthieu C. (Paris 2) : 15.5/20  
 Martin A. (Rennes) : 15.5/20  
 Léa LB. (Rennes) : 16/20  
 Adèle C. (Strasbourg) : 15.5/20  
 Fanougne H. ; Lucie E. (Toulouse) : 15/20

## Procédure pénale :

Carla P. (Aix) : 16.5/20  
Emma N. (Amiens) : 15/20  
Maëlle P. (Besançon) : 17.75/20  
Emma P. ; Hisnije M.D (Besançon) : 15.75/20  
Chloé V. (Bordeaux) : 16.5/20  
Zoé D. ; Emma F. (Bordeaux) : 15.5/20  
Rachid C. (Cergy) : 15/20  
Romane D. (Clermont) : 16.5/20  
Déborah G. (Corte) : 17/20  
Chjara V. (Corte) : 16/20  
Emilie M. (Dijon) : 15/20  
Emma S. (Grenoble) : 15/20  
Théo L. (Le Mans) : 15/20  
Albane L. (Lille) : 15.5/20  
Marine B.; Aurélie D. ; Clara D. (Lille) : 15/20  
Denis B. (Lyon) : 15/20  
Océane I. (Nancy-Metz) : 19/20  
Lucie G. (Nantes) : 15/20  
Julie O. (Paris 1) : 15/20  
Anne V. ; Valentin L. (Rennes) : 15.5/20  
Benjamin R. (Paris 1) : 16.5/20  
Tiphaine K. ; Celeste R. (Paris 1) : 16/20  
Inasse R. (Paris 1) : 15.5/20  
Juliette D. ; Jules M. (Paris 10) : 17/20  
Louis M. (Paris 10) : 16/20  
Gaïa-Ling C. (Paris 11) : 15.5/20  
Ysé PdE. (Paris 11) : 15.5/20  
William K. (Paris 11) : 15/20  
Sabrina A. (Paris 13) : 15/20  
Jeanne G.-K. (Paris 2) : 16/20  
Alexandre B. (Paris 2) : 15.5/20  
Takwa J. (Paris 2) : 15/20  
Arno B. (Paris 5) : 17/20  
Nicolas B. (Paris 5) : 16.25/20  
Emmanuel B. (Paris 5) : 16/20  
Alexia L. ; Clemence L. (Rennes) : 15,5/20

Disha J. (Paris 5) : 16.5/20  
Félicie D. (Paris 5) : 15.5/20  
Marion G. (Paris 5) : 15/20  
Corentin P. (Poitiers) : 16/20  
Sarah B. (Toulouse) : 15/20  
Pierre M. (Versailles) : 15/20

## Droit administratif :

Aboubacar K. (Grenoble) : 16/20  
Laurine D. (Lille) : 15/20  
Alaïs M. (Paris 1) : 18/20  
Clara P. (Paris 1) : 16.5/20  
Julie dC. ; Lucile L. (Paris 1) : 15/20  
Lisa R. (Paris 1) : 15/20  
Corentin M. (Paris 11) : 16.5/20  
Rachel J. (Paris 12) : 16.5/20  
Tristan P. (Pau) : 16.5/20  
Grégoire R. (Rennes) : 16/20  
Amine H. (Paris 1) : 16,5/20  
Clara L (Paris 1) : 16/20  
Rayan M. (Paris 11) : 16,5/20  
Hadrien L. (Versailles) : 16/20

## Droit fiscal :

Névéna F. (Avignon) : 16.5/20  
Anna D. (Bordeaux) : 16.5/20  
Camille F. (Lyon) : 16,5  
Eden A. (Paris 1) : 18/20  
Julie G. (Paris 1) : 17.5/20  
Sarah M.; Emmanuelle T. (Paris 1) : 17/20  
Raul Leandro G.R. (Paris 1) : 15.5/20  
Dominique E. (Paris 1) : 15/20  
Vincent C. (Paris 10) : 16.5/20  
Théo A. (Paris 10) : 15/20  
Hella-Zeyn EM. (Paris 5) : 18/20  
Claire P. (Paris 5) : 15.5/20  
Dylan M. (Rennes) : 17.75/20  
Matthieu B. (Rennes) : 17.25/20  
Samer T. (Rennes) : 15.75/20

## Droit international européen :

Charlotte F. (Montpellier) : 15/20  
Marie R. (Montpellier) : 15/20  
Salomé S. (Nantes) : 15,5/20

## Droit pénal :

Camille D. (Amiens) : 16/20  
Maëlle B. (Bordeaux) : 18.5/20  
Chloé M. (Bordeaux) : 17.5/20  
Lucie V. (Cergy) : 15/20  
Déborah G. (Corte) : 15/20  
Eloise F. (Dijon) : 15.5/20  
Laury M. (Grenoble) : 15.5/20

## Procédure administrative et contentieuse :

Névéna F. (Avignon) : 16/20  
Laurine D. (Lille) : 15.5/20  
Alexane P. ; Margot T. (Lyon) : 16/20  
Floriane B. (Nancy-Metz) : 16.5/20  
Elsie F. ; Lisa R (Paris 1) : 17.5/20  
Mohamed C. (Paris 1) : 15,5/20  
Emma K. (Paris 1) : 15/20  
Marceline A. (Toulouse) : 15/20  
Hadrien L. (Versailles) : 15,5/20

## Droit des affaires :

David I. (Aix) : 15/20  
Margaux V. (Caen) : 16/20  
Marine B. (Lyon) : 16.5/20  
Laura M. (Lyon) : 17/20  
Lucie B. ; Madec D. (Paris 1) : 15/20  
Arsène H. (Paris 2) : 15/20

Emma S. (Grenoble) : 15/20

Théo L. (Le Mans) : 18/20

**Logan Y. (Lille) : 20/20**

Sofian B. (Lille) : 16/20

Martin G. (Lyon) : 15.5/20

Ouléy T. ; Fatima-Zohra Z. (Montpellier) : 19/20

Candice T. (Montpellier) : 18/20

Adrian B. (Nancy-Metz) : 15/20

Lucie G. (Nantes) : 17/20

Emma B. ; Celeste R. (Paris 1) : **20/20**

Noa R. (Paris 1) : 19.5/20

Sophie D. ; Julie O. (Paris 1) : 18.5/20

Lucas G. ; Tiphaine K. (Paris 1) : 18/20

Noam V. (Paris 1) : 17/20

Benjamin R. ; Paul-Emile W-B. ; Nellya F. (Paris 1) : 16.5/20

Léna C. ; Julie F. ; Mathilde E. (Paris 1) : 16/20

Léa M. (Paris 10) : 18/20

Asmae B. ; Anaïs L. (Paris 10) : 16/20

Gabriela G.B. ; Jeanne G. (Paris 10) : 15/20

Houda S. (Paris 12) : 16,5/20

Takwa T. (Paris 2) : **20/20**

Jeanne G.-K. ; Catherine G. (Paris 2) : 18/20

Florette T. (Paris 2) : 17.5/20

Elsa D. (Paris 2) : 16/20

Yassine E.G. (Paris 5) : 16.75/20

Céline G. (Paris 5) : 16.25/20

Clément R. (Paris 5) : 15.25/20

Dieynaba D. (Paris 8) : 17.5/20

Hortense J. (Rouen) : 15/20

Liam L. ; Edouard M. (Strasbourg) : 15/20

Inès A. (Toulouse) : 19/20

Marie A. (Toulouse) : 17/20

#### **Droit social :**

Coline D. (Lille) : 17/20

Clara G. (Lyon) : 15/20

Léa U. (Nantes) : 15/20

Elise P. (Paris 2) : 15/20

Charlotte B. (Paris 12) : 15/20

#### **Droits et libertés fondamentaux :**

Eva D. (Aix) : 16/20

Emma N. ; Camille D. (Amiens) : 16/20

Névéna F. (Avignon) : 16/20

Ségolène M. (Bordeaux) : 16/20

Margaux V. (Caen) : 15.5/20

Charline J. (Cergy) : 18/20

Romane D. (Clermont) : 16/20

Matthieu M. (Evry) : 19/20

Loren M. (Grenoble) : 18/20

Olivia R. C. (Grenoble) : 16/20

Clarisse G. ; Marine L. (Le Mans) : 15/20

Philippine F. de J. (Lille) : 18/20

Laurine D. (Lille) : 17/20

Anaïs L. (Lyon) : 18/20

Alexandre L. (Montpellier) : 18/20

Adrian B. (Nancy-Metz) : 18/20

Salomé S. (Nantes) : 17/20

Assia I. (Nice) : 16/20

Amélie C. ; Sarah K. (Paris 1) : 19/20

Romane B. ; Mathéo R. ; Mohamed C. (Paris 1) : 18/20

Aubin R. ; Benjamin R. ; Julie O. ; Alix A... (Paris 1) : 17/20

Louis M. (Paris 10) : **20/20**

Clara B. (Paris 10) : 18/20

Camille S. (Paris 11) : 17/20

Jordy M. (Paris 13) : 18/20

Noémie O. ; Justine L. ; Arsène H. (Paris 2) : 18/20

Marion S. (Paris 2) : 17/20

Naël K. (Paris 5) : 17/20

Maris D. (Poitiers) : 17/20

Valentin L. (Rennes) : 15/20

Camille P. (Saint-Etienne) : 16/20

Denard E. ; Adèle C. (Strasbourg) : 16/20

Liam L. (Strasbourg) : 15/20

Théo R. (Toulon) : 17/20

Alexandre B. (Toulon) : 15/20

Ilana G. (Toulouse) : 17/20

Marceline A. (Toulouse) : 16/20

Romylie-Anne M. (Versailles) : 18/20

Anaïs D. (Versailles) : 15/20

**Retrouvez plus de résultats individuels sur notre site [www.pre-barreau.com](http://www.pre-barreau.com)**

**Les résultats 2025 seront disponibles sur le site à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026**

# L'équipe pédagogique

(liste indicative et non exhaustive)

## Droit des obligations

### Guillaume Giustiniani

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 25 ans

## Note de synthèse

### Jean-Louis de Baillenx

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

## Droit pénal et procédure pénale

### William Roumier

Docteur en droit

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 20 ans.

## Procédure civile

### Raphaëlle Haïk

Docteur en droit

Avocate

Enseignante au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

## Procédure administrative contentieuse

### Pierre-Yves Nauleau

Avocat

Chargé de cours à l'Université de Sorbonne Paris Nord

## Droit civil

### Matthieu Moreau-Cucchi

Docteur en droit

Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

## Droit du travail

### Krys Pagani

Avocat

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

## Droit fiscal

### Faroudja Aït-Ahmed

Maître de conférences à l'université de Reims

Champagnes-Ardennes

Enseignante au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

## Droit administratif

### Clémence Zacharie

Maître de conférences associée à l'UPEC

## Droit international et européen

### Yves-Edouard Le Bos

Maître de conférences à l'Université de Sorbonne-Nouvelle

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

### Christophe Le Berre

Maître de conférences à l'Université de Paris X

Enseignant au Pré-Barreau depuis plus de 10 ans

## Droit des affaires

### Charlotte Théry-Vercaemer

Enseignante au Pré-Barreau depuis plus de 15 ans.

## Libertés et droits fondamentaux

### Xavier Souvignet

Professeur agrégé des Facultés de droit

Université Grenoble-Alpes

### Christophe Le Berre

Maître de Conférences à l'Université de Paris X

# Tarifs et conditions d'inscription

**En raison du nombre limité de places**, il vous est conseillé d'envoyer au plus tôt votre dossier.

L'inscription se déroule en trois étapes :

**1<sup>re</sup> étape** : vous devez vous préinscrire en ligne en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : <https://e-learning.crfpa.pre-barreau.com/accounts/register/>

**2<sup>e</sup> étape** : vous devez ensuite nous retourner la **fiche d'inscription** (à télécharger à l'issue de la préinscription), datée et signée par mail à l'adresse [CRFPA@pre-barreau.com](mailto:CRFPA@pre-barreau.com).

**3<sup>e</sup> étape** : une fois votre dossier reçu et traité par nos services, vous recevez un mail vous invitant à procéder au règlement des arrhes (30% du prix de la formation choisie + 40€ de frais de dossier) par carte bancaire via notre plateforme (paiement sécurisé).

**Le paiement des arrhes doit être effectué dans un délai de 8 jours à compter de la réception du lien de paiement. Passé ce délai, le dossier d'inscription sera automatiquement annulé.**

**Pour le solde, vous recevrez un mail fin juin et fin juillet** afin de procéder au règlement des deux dernières échéances (35% chacune) par carte bancaire via notre plateforme.

<b>TARIFFS</b>	
<b>Frais de dossier :</b>	<b>40 €</b>
<b>Formation approfondie :</b>	<b>2 495 €</b>
<b>Formation séminaires de correction :</b>	<b>1 890 €</b>

**En option :**

**Anglais : 250 €**

**Pour connaître le contenu de chacune de formations proposées, voir pages suivantes.**

# Contenu des formations sur place

		Formation Approfondie	Formation Séminaires de correction
<b>A compter du 22 avril</b>	Fascicules de cours de l'Annuelle 2026*	✓	✗
	Fascicules d'actualisation de l'Annuelle 2026*	✓	✓
	Sujets notés (16) *	✓	✓
	Corrections écrites* et vidéo	✓	✓
<b>Du 27 juin à l'examen</b>	Cours magistraux	✓	✗
	Fascicules de cours de l'Estivale 2026**	✓	✗
	Fascicules d'actualisation de l'Estivale 2026*	✓	✓
	Capsules vidéo	✓	✓
	Épreuves blanches (32) **	✓	✓
	Séminaires de correction	✓	✓
	Corrigés écrits**	✓	✓
	Sujets supplémentaires en autocorrection (28) *	✓	✓
	Vidéos de correction et corrigés écrits*	✓	✓
	Conférence de préparation aux écrits	✓	✓
<b>A compter de septembre</b>	Préparation au grand oral (Bréviaire**)	✓	✓
	Préparation à l'épreuve d'anglais	En supplément	En supplément
<b>Pendant toute la préparation</b>	Suivi par des enseignants-référents	✓	✓
	Accès à la plateforme e-learning	✓	✓

\* Ces documents sont uniquement disponibles en version numérique (PDF)

\*\* Ces documents vous sont remis en version papier et sont accessibles en version numérique (PDF)

# Conditions Générales de vente

## Article 1. Contenu et champ d'application

---

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres concernant les sessions de préparation à l'examen d'entrée au CRFPA proposées et organisées par le PRE-BARREAU.

Le fait de souscrire à une offre - via la validation de la fiche d'inscription - implique l'adhésion entière et sans réserve du souscripteur aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le PRE-BARREAU.

## Article 2 – Droit de rétractation

---

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation, vous avez la possibilité de vous rétracter dans les 14 jours suivants la validation de votre inscription.

Vous pouvez vous rétracter en utilisant le formulaire de rétraction disponible ci-dessous ou en utilisant toute autre déclaration de rétractation adressée par mail à [CRFPA@pre-barreau.com](mailto:CRFPA@pre-barreau.com) ou par courrier au Pré-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris.

Pendant ce délai, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée.

## Article 3 – Participation à un enseignement non retenu

---

Toute participation à un enseignement non retenu par le souscripteur lors de son inscription ouvrira droit pour le PRE-BARREAU de lui réclamer le règlement de l'intégralité du prix de la matière considérée, et ce quel que soit le nombre d'heures suivies.

## Article 4 – Propriété intellectuelle

---

L'inscription à l'une des formations proposées n'emporte en aucun cas cession des droits d'auteur des supports matériels et immatériels et de l'ensemble des documents remis au souscripteur, que ces éléments soient remis lors des cours ou par mise à disposition sur la plateforme d'enseignement.

En conséquence, le souscripteur s'engage à ne pas communiquer, prêter, échanger ou céder à quiconque sous quelque forme que ce soit les documents remis par le PRE-BARREAU dans le cadre des formations proposées, sauf accord préalable et exprès du PRE-BARREAU.

Cette clause constitue une condition déterminante et essentielle de l'engagement des parties. En cas de violation des obligations stipulées dans cette clause par le souscripteur, le PRE-BARREAU sera en droit de résilier unilatéralement le contrat, sans délai. Dans ce cas, le PRE-BARREAU conservera l'intégralité des sommes déjà versées par le souscripteur, sans que celui-ci puisse exiger un remboursement. Le PRE-BARREAU se réserve également le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à ses droits d'auteur.

## Article 5 – Cession

---

Les prestations fournies par le PRE-BARREAU sont strictement personnelles et ne peuvent être transmises ou partagées par le souscripteur avec des tiers. Toute substitution d'un tiers, cession de contrat ou cession de créance est strictement interdite.

## Article 6 – Médiation

---

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :<https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION - 27, avenue de la Libération - 42400 Saint-Chamond

Conformément à l'article L. 612-2 du même code, vous ne pouvez toutefois recourir au médiateur de la consommation qu'après avoir tenté, au préalable, de résoudre votre litige directement avec le PRE-BARREAU.

## Article 7 – Vérification des pré-requis

---

En retournant le formulaire d'inscription daté et signé, vous certifiez que les informations transmises sont exactes.

## Article 8 – Délai d'inscription

---

Il n'y a pas de date limite pour s'inscrire à nos formations. Toutefois, les formations proposées sur place disposent d'un nombre limité de places et peuvent donc ne plus être accessibles.

## Article 9 – Règlement intérieur

---

**Article 1** : ce règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des formations proposées par Le Pré-Barreau. Il rappelle, pour l'essentiel, des règles issues de textes législatifs et réglementaires.

**Article 2** : toute personne se trouvant dans les locaux où sont assurés les formations du Pré-Barreau doit prendre connaissance et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité et notamment d'évacuation en cas d'alarme.

**Article 3** : il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux toute substance illicite ou nuisible à la santé, tout matériel ou instrument dangereux ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

**Article 4** : conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif (loi n°91-32 du 10 janvier 1991 ; décret n°92-478 du 29 mai 1992).

**Article 5** : la présence d'animaux n'est pas autorisée dans les locaux, à l'exception des animaux accompagnants les personnes en situation d'handicap.

**Article 6** : tout étudiant s'oblige à respecter les règles élémentaires de respect d'autrui, de courtoisie et de tolérance. En cas de manquement grave à ces obligations qui troublerait par trop le bon déroulement des formations, Le Pré-Barreau sera en droit de rompre unilatéralement le contrat de préparation à l'examen du CRFPA.

**Article 7** : tout étudiant s'engage à ne communiquer, à quiconque, sous quelque forme que ce soit, aucun document remis par le Pré-Barreau, sauf autorisation expresse et écrite de la direction du Pré-Barreau.

## Article 10 – Droit applicable

---

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français, quel que soit le lieu d'utilisation du service.

En cas de contestation éventuelle et après échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents pour connaître de ce litige.

# Formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de Pré-Barreau, service Rétractation, crfpa@pre-barreau.com ou 3 rue de Nesle – 75006 Paris).

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

**Désignation de la formation :** .....

**Commandé le / reçu le :** .....

**Nom et prénom du consommateur :** .....

**Adresse du consommateur :** .....

**Date :**

**Signature :**

## DROIT DE RÉTRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours si vous êtes consommateur. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à l'adresse suivante : Pré-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguité (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

## EFFETS DE LA RÉTRACTATION

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

# Conditions Générales d'utilisation

## Article 1. Objet

---

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de la plateforme e-learning du Pré-Barreau par le souscripteur (<https://e-learning.crfpa.pre-barreau.com>).

Le fait pour le souscripteur de se connecter avec ses identifiant et mot de passe à la plateforme e-learning vaut acceptation de ces conditions générales d'utilisation.

## Article 2. Mentions légales

---

Propriétaire :

La plateforme e-learning du Pré-Barreau est édité par la société Le Pré-Barreau SARL, au capital de 9146,94 €, dont le siège social est situé 3 rue de Nesle, 75006 Paris.

01.56.81.00.22

[crfpa@pre-barreau.com](mailto:crfpa@pre-barreau.com)

Responsable de la publication :

M. Kostya Rilov

Hébergement, conception et maintenance :

Parisson SARL, au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 16 rue Jacques Louvel-Tessier à 75010 Paris.

## Article 3. Accès aux services

---

Le souscripteur a accès, via la plateforme e-learning, aux services suivants :

- Cours vidéo
- Capsules juridiques
- Capsules méthodologiques
- Documents PDF
- Messagerie
- Soumission de copies pour correction
- Séminaires de correction en vidéo
- Webclass

La mise à disposition de ces services est effectuée par l'envoi au souscripteur d'un identifiant et d'un mot de passe lui permettant d'accéder à la plateforme e-learning.

Le mot de passe et l'identifiant qui permettent au souscripteur de s'identifier et de se connecter à la plate-forme e-learning sont personnels et confidentiels. Le souscripteur s'engage à les conserver secrets et à ne les transmettre à quiconque sous quelque forme que ce soit. Toute connexion effectuée aux moyens de ces éléments d'identification est réputée réalisée par le souscripteur.

En cas de perte, de vol ou d'usurpation du mot de passe, le souscripteur s'engage à modifier sans délai son mot de passe (en cliquant sur « mot de passe oublié ») et à informer immédiatement le Pré-Barreau à l'adresse suivante : [crfpa@pre-barreau.com](mailto:crfpa@pre-barreau.com).

Tous les frais supportés par le souscripteur pour accéder aux services (matériel informatique, logiciels, connexion internet, etc.) sont à sa charge.

L'accès à la plateforme e-learning est strictement interdit à toute personne n'ayant pas souscrit à l'une des sessions de formation proposée.

## Article 4. Modalités d'accès à la plateforme e-learning

---

La plateforme e-learning est accessible au souscripteur pour une durée limitée courant à compter de son inscription à l'une des sessions de formation proposées et prenant fin le 1<sup>er</sup> décembre de l'année de l'inscription.

Durant cette période, l'accès à la plateforme e-learning est permanent, sauf cas de force majeure, interventions de maintenance ou tout autre événement indépendant de la volonté de la société Le Pré-Barreau.

Le souscripteur reconnaît qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques du matériel et des logiciels qu'il utilise lui permettent un accès à la plateforme e-learning et aux différents services dans de bonnes conditions et de prendre toutes mesures nécessaires pour être protégé d'éventuels virus informatiques.

En cas de difficulté technique pour accéder à la plateforme e-learning ou aux services proposés, le souscripteur doit contacter sans délai le Pré-Barreau à l'adresse suivante : [crfpa@pre-barreau.com](mailto:crfpa@pre-barreau.com).

Le Pré-Barreau ne pourra être tenu pour responsable dans le cas où il n'aurait pas été informé dans les délais des difficultés techniques rencontrées.

## Article 5. Responsabilité du souscripteur

---

Le souscripteur s'engage, dans l'utilisation de la plateforme e-learning et dans ses échanges avec le Pré-Barreau (qu'il s'agisse de l'administration ou des enseignants) et avec tout autre souscripteur à respecter le règlement intérieur.

Il s'oblige, en particulier, à respecter toutes les règles élémentaires de respect d'autrui, de courtoisie et de tolérance.

Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la rupture immédiate du contrat, sans que le souscripteur ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Le Pré-Barreau ne pourra être tenu pour responsable des propos échangés entre les différents souscripteurs via la plateforme e-learning.

## Article 6. Données personnelles

---

Les données à caractère personnel du souscripteur sont collectées et traitées dans les conditions détaillées dans la Politique de confidentialité (voir ci-dessous).

Le souscripteur est, par ailleurs, informé que, lors de la participation aux Webclass, ses nom et prénom sont apparents ainsi que son image, dans le cas où il activerait sa webcam. Les Webclass peuvent être enregistrées et diffusées sur la plateforme e-learning dans l'intérêt des autres souscripteurs. En conséquence, le souscripteur autorise d'ores et déjà le Pré-Barreau à fixer, reproduire, exploiter et communiquer ses nom, prénom et image.

## Article 7. Propriété intellectuelle

---

L'ensemble des documents fournis sur la plateforme e-learning, quel que soit leur support, est protégé par le droit d'auteur. L'accès à la plateforme e-learning n'emporte aucun transfert de droits de quelque sorte que ce soit au bénéfice du souscripteur. Son contenu ne peut en aucune façon faire l'objet d'une reproduction, prêt, échange ou cession, même partiellement.

Pour l'utilisation de la plateforme e-learning, le souscripteur bénéficie uniquement d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non cessible, portant sur l'affichage des pages web de la plateforme e-learning sur un poste de

travail individuel et/ou d'un droit de reproduire ces pages sur papier pour son usage strictement privé. Toute autre utilisation est soumise à l'autorisation préalable et expresse de la société Le Pré-Barreau.

Cette clause constitue une condition déterminante et essentielle de l'engagement des parties. En cas de violation des obligations stipulées dans cette clause par le souscripteur, le Pré-Barreau sera en droit de résilier unilatéralement le contrat, sans délai. Dans ce cas, le Pré-Barreau conservera l'intégralité des sommes déjà versées par le souscripteur, sans que celui-ci puisse exiger un remboursement. Le Pré-Barreau se réserve également le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à ses droits d'auteur.

## Article 8 – Droit applicable

---

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français, quel que soit le lieu d'utilisation des services.

En cas de contestation éventuelle et après échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents pour connaître de ce litige.

# Politique de confidentialité

Conformément aux prescriptions du règlement général pour la protection des données du 27 avril 2016 (n°2016/679), Le Pré-Barreau vous informe ci-dessous des conditions dans lesquelles il traite les données personnelles qu'il collecte auprès de vous ou que vous lui fournissez volontairement.

## 1/ Responsable du traitement

---

Le responsable du traitement de vos données personnelles est Le Pré-Barreau ayant son siège social est 3 rue de Nesle à 75006 Paris, représenté par son gérant M. Kostya RILOV.

## 2/ Informations collectées

---

Le Pré-Barreau est susceptible de recueillir des données vous concernant lors de votre inscription à une de ses formations.

Ces informations sont notamment vos nom et prénom, date de naissance, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale.

## 3/ Durée de conservation des données

---

Les données personnelles que vous fournissez volontairement à Le Pré-Barreau sont conservées le temps de la relation commerciale et, à compter de la fin de cette relation, pour une durée de cinq ans.

## 4/ Finalités et bases juridiques des traitements

---

Le Pré-Barreau utilise les données qu'il recueille aux fins de :

- exécuter les contrats conclus entre vous et lui ;
- vous contacter par email ou par téléphone ;
- vous envoyer des renseignements sur ses services par email ;
- expédier la documentation nécessaire à votre formation ;
- améliorer ses services ;
- se conformer à ses obligations légales en matière, notamment, fiscale et comptable.

## 5/ Transfert des données

---

Les données collectées par le Pré-Barreau ne sont ni partagées, ni communiquées, ni données, ni vendues à des tiers.

Toutefois, vos données peuvent être transmises ou partagées si le Pré-Barreau a l'obligation légale de le faire ou encore afin de répondre à toute réclamation à l'encontre du Pré-Barreau, protéger les droits ou la sécurité du Pré-Barreau, de son personnel ou de ses clients.

## 6/ Sécurité de vos données personnelles

---

Afin d'empêcher, dans la mesure du possible, l'accès non autorisé ou la divulgation de vos données, le Pré-Barreau a mis en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger et sécuriser vos données personnelles.

## 7/ Vos droits

---

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles collectées par le Pré-Barreau qui vous permet de demander au responsable du traitement de vous transmettre une copie de ces données (« droit d'accès »).

Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement la rectification de ces données (« droit de rectification »).

Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'effacement de ces données (« droit à l'oubli ») dans les hypothèses suivantes :

- les données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées ;
- vous retirez votre consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- vos données personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- lorsqu'une obligation légale impose que les données personnelles soient effacées.

Vous ne disposez toutefois plus de ce droit à l'effacement, dès lors que le traitement ou le stockage des données personnelles est nécessaire :

- à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;
- pour respecter une obligation légale auquel le responsable du traitement est soumis ;
- à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Vous disposez du droit de demander une limitation du traitement qui est fait de vos données, dans les hypothèses suivantes :

- si vous contestez l'exactitude de vos données, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude de ces données ;
- en cas de traitement illicite de la part du Pré-Barreau, si vous exigez une limitation du traitement de vos données plutôt que leur effacement ;
- lorsque le Pré-Barreau n'a plus besoin de vos données aux fins de traitement mais qu'elles lui sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Sous réserve des limitations légales en vigueur, vous disposez du droit à recevoir les données personnelles vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par la machine et de les transmettre à un autre responsable du traitement (« droit à la portabilité »).

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

## 8/ Contact

---

Pour toute question et demandes spécifiques sur la Politique de Confidentialité de Le Pré-Barreau, merci de lui écrire par mail à l'adresse suivante : [contact@pre-barreau.com](mailto:contact@pre-barreau.com)